

DOC. DE LA SESSION No 16c

26 juin 1889, concernant les impressions et la papeterie, et en vertu de l'article 7 du chapitre 27 des *Statuts révisés du Canada*, il a préparé une liste (ci-jointe) de tous les articles dont il doit être tenu un approvisionnement et qui seront fournis aux ministères après les réquisitions ordinaires.

“Le ministre, en outre, représente que des copies de cette liste ont été communiquées aux différents ministères pour leur instruction, et, autant qu'il a pu s'en assurer, qu'elle est généralement trouvée suffisante.

“Le ministre en demande donc la revision finale et approbation, conformément à l'arrêté mentionné ci-dessus.

“Le comité émet l'avis d'approuver la dite liste.”

(Elle a été imprimée, et l'on peut se la procurer au bureau de la papeterie.)

La même autorité a encore pris cette décision :—

“A l'avenir, aucun article ne pourra être ajouté à la liste, sauf sur le rapport du Secrétaire d'Etat, approuvé par le Gouverneur en conseil.”

L'honorable Conseil privé, en outre, a défendu d'acheter aux voyageurs de commerce, plapiers et autres personnes du dehors. Voici son arrêté :—

ACHATS AU DEHORS.

“Vu un mémoire, en date du 2 octobre 1880, du Secrétaire d'Etat, disant avoir été informé que les ministères prennent l'habitude, selon l'occasion, de faire des commandes ou des achats de papeterie autrement que par l'intermédiaire du Bureau, et que les factures sont présentées ensuite au commis de ce Bureau à fin de paiement, avec les commandes en justification ;

“Qu'il est impossible de vérifier convenablement les prix des articles ainsi commandés, et que la pratique signalée lui paraissant d'ailleurs répréhensible, il (le Ministre) demande que l'on y mette un terme, en donnant l'ordre au préposé à la papeterie de refuser le paiement de tous comptes pour articles qui n'auraient pas été commandés par son intermédiaire.”

Les règlements s'exécutent strictement ; mais ils ne sont pas particuliers aux gouvernements en général, et notamment au gouvernement canadien, car les compagnies de chemin de fer et les banques importantes possèdent toutes en propre un dépôt de fournitures de bureau.

Les opérations de la Division de la papeterie, nécessairement, augmentent à mesure du progrès de ce pays. L'état comparatif suivant des exercices 1886-87 et 1898-99 indique la somme d'accroissement.

Opérations annuelles.	1886-7.	1898-9.
Valeur des objets sortis .....	\$ 132,313	236,988
Réquisitions .....	10,297	21,047
Lettres reçues .....	948	4,640
" expédiées.....	3,243	13,059
Paquets envoyés par voie postale.....	4,389	11,343
" " " du fret.....	102	1,217